

CIBLE Série pour SENIOR-Vétérans CSC 50m

Bruno Kaufmann

Talstrasse 24c , 8852 Altendorf
Tel: 055-442 77 77 /079-693 27 37
e-mail: bk114@bluewin.ch

EXTRAIT DES REGLEMENTS

Participation:

Réservée uniquement aux membres des sections ASVTS

Catégorie:

Seniors Vétérans (SV), 70 ans plus

Inscription:

L'inscription pour participer se fait par le versement de la finance de tir en mentionnant l'adresse complète, la date de naissance, la section ASVTS ainsi que la remarque: CSC 50m «Cibles» ou «Etiquette». Après réception du paiement, le participant reçoit 10 cibles numérotées ou une étiquette autocollante pour le talon des cibles électroniques avec des informations adéquates.

Finance de tir pour la CSC 50m:

Verser CHF 18.00, sur le compte IBAN: CH15 8080 8002 9283 2323 1 (Veteranenbund Schweiz. Sportschützen) Charmilles 2, 1400 Yverdon-les-Bains

Délai:

Le résultat (les 10 cartons ou le talon avec l'étiquette collée) doit être de retour chez le responsable **au plus tard le 30 septembre.**

Programme:

30 coups, 3 coups par visuel. Pour le talon des cibles électroniques, les premiers coups doivent être visibles sur l'étiquette.

Position: Couché avec appui

Evaluation:

Elle est centralisée et fait foi. L'utilisation d'une jauge ou d'un autre objet est interdite.

Classement:

Le total des 30 coups détermine le rang. En cas d'égalité, appui par:

-Les meilleurs coups profonds - L'âge le plus élevé - tirage au sort

Le palmarès est publié à la page «CSC 50m» du site Internet de l'ASVTS (www.vss-asvts.ch) ainsi que dans le rapport annuel.

J'aimerais obtenir une participation de toutes les sections avec un nombre important de tireuses et tireurs. Ainsi, il serait possible d'inviter les meilleurs à une finale. Pour ce projet, une participation d'environ >60 tireuses est souhaitée.

Distinctions:

Carte-couronne à CHF 12.00 292 points et plus

Carte-couronne à CHF 10.00 288 - 291 points

Carte-couronne à CHF 8.00 284 - 287 points

Carte-couronne à CHF 6.00 280 - 283 points

Les cartes-couronnes du tour à domicile seront expédiées aux ayants droit débout décembre avec le bulletin de versement pour la CSC 50m de la saison suivante.